

VERSION 5 (9 septembre 2018 – séance Commission de coordination PEJ)

Les enfants et les jeunes sont pleinement acteurs de la vie en société grâce au « *réflexe jeune* »* qui contribue à leur garantir l'équité des chances, un développement harmonieux, une implication dans la société et une protection adéquate.

« *Le réflexe jeune* »

Les enfants et les jeunes doivent systématiquement être associés sur toutes les questions qui les concernent, que cela soit issu de leur propre initiative (chaque enfant et jeune s'informe, s'exprime et participe dans la mesure de ses capacités) et/ou en réponse à une sollicitation des adultes (chaque adulte permet aux enfants et aux jeunes de s'informer, de s'exprimer et de participer dans la mesure de leurs capacités).